

**Passeport  
Majeur  
1<sup>ère</sup> demande**



## De quoi s'agit-il ?

Titre d'identité sécurisé prouvant la nationalité française (hors du territoire français) d'une validité de 10 ans.

## Où faire la demande ?

Il convient de s'adresser à n'importe quelle mairie équipée d'une station biométrique. La procédure n'étant pas sectorisée, vous trouverez la liste des mairies concernées à l'adresse ci-dessous :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-demande-de-passeport-CNI>

## Qui doit faire la demande ?

Le titulaire de la demande ou son représentant (dans le cas d'une mise sous tutelle).

La présence du demandeur est **obligatoire** lors de la remise du passeport.

## Coût ?

• Timbre Fiscal d'un montant de **86 €** disponible auprès des buralistes ou en achat dématérialisé sur [www.timbres.impots.gouv.fr](http://www.timbres.impots.gouv.fr)

**timbres**.impots.gouv.fr  
Achat de timbres fiscaux électroniques



### Tous les documents présentés doivent être des originaux.

Dans la majorité des mairies, le dépôt de dossier se fait uniquement sur rendez-vous.

## Quelles sont les pièces à fournir ?

• Cerfa n°12100\*02 (disponible en mairie) – 1<sup>ère</sup> page renseignée dans sa totalité :

- Nom(s), Prénom(s), taille, date et lieu de naissance du demandeur.

- Filiation : Nom(s), Prénom(s) des parents avec date et lieu de naissance.  
*Pour la mère, renseigner le nom de jeune fille.*

OU

• Pré-demande à compléter sur le site de l'ANTS à l'adresse :  
[www.passeport.ants.gouv.fr](http://www.passeport.ants.gouv.fr)

*Au terme de la pré-demande, il convient de l'imprimer ou de noter le numéro à chiffres et lettres qui vous sera donné.*



• 1 photo d'identité datant de moins de 6 mois respectant les normes ISO/IEC 19794-5 : 2005 :

Hauteur de la tête (de la base du menton au haut de la tête **hors chevelure**) entre 32 et 36 mm.

Fond de la photo clair et uni. **Le fond blanc est interdit.**

Visage de face, les yeux fixant l'objectif, tête nue, sans lunettes, bouche fermée, épaules, cou et front dégagés.

• Carte Nationale d'Identité

• Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois.

*Pas nécessaire, si la commune de naissance est reliée à COMEDEC, ou si le demandeur possède une carte d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans.*



• Justificatif de domicile daté de moins d'un an au Nom **et** Prénom du demandeur

- *Facture d'électricité, d'eau, de gaz ou de téléphone (fixe ou mobile) / Avis d'imposition, taxe d'habitation ou foncière / Assurance habitation ou quittance de loyer (si bailleur public.)*

**En cas d'hébergement :** l'hébergeant doit fournir une attestation sur l'honneur (**en mentionnant que l'hébergé(e) réside à son domicile depuis plus de 3 mois**), une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile à son nom.